



Procès-verbal de la 476^e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 13 février 2023, à 12 h, à Montréal

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion du comité exécutif par la présidente Pascale Sirard, directrice générale, à 12 h 15. La réunion est tenue par moyen technologique, à l'aide de la plateforme Zoom.

Présences : Mmes Jalila El Bahi
Pascale Sirard, présidente
Catherine Villemer

MM. Bernard Allaire
Sylvain Larocque
Sébastien Piché

Invitées : Mmes Hélène Gingras, dir. DSA
Christianne Kaddis, dir. DRH

Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 474^e réunion régulière du 7 novembre 2022 et de la 475^e réunion extraordinaire du 10 janvier 2023
 - 3.1 Procès-verbal de la 474^e réunion régulière
 - 3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 474^e réunion régulière
 - 3.2 Procès-verbal de la 475^e réunion extraordinaire
 - 3.2.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 475^e réunion extraordinaire
4. Affaires institutionnelles
 - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 371^e assemblée régulière du conseil d'administration du 22 février 2023 (DOC.,CX,476^e,2023,1390)
 - 4.2 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir du comité exécutif à la direction générale
5. Affaires administratives
 - 5.1 Rapport sur les changements au plan d'effectif 2022-2023
 - 5.2 Télémédecine
 - 5.3 Mode d'autorisation de l'octroi du contrat pour le projet de désamiantage
6. Clôture

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. Adoption des procès-verbaux de la 474^e réunion régulière du 7 novembre 2022 et de la 475^e réunion extraordinaire du 10 janvier 2023

3.1 Procès-verbal de la 474^e réunion régulière du 7 novembre 2022

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 474^e réunion régulière.

3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 474^e réunion régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Procès-verbal de la 475^e réunion extraordinaire du 10 janvier 2023

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 475^e réunion extraordinaire.

3.2.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 475^e réunion extraordinaire

Aucun commentaire de la part des membres.

4. Affaires institutionnelles

4.1 Projet d'ordre du jour de la 371^e assemblée régulière du conseil d'administration du 22 février 2023 (DOC.,CX,476^e,2023,1390)

Le projet d'ordre du jour est discuté.

Des questions sont posées sur le calendrier de l'enseignement régulier (point 3.9). La présidente demande que soit rappelé, lors des discussions entourant le premier sujet du Plan de travail du conseil (Assurer le mieux-être des étudiantes et des étudiants), que celui-ci provient des suggestions des membres du conseil.

Les membres discutent ensuite de la documentation volumineuse du Rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité et plan d'action (point 5.2). Considérant qu'il est de plus de 1 300 pages, le document devra être transmis dans un document distinct des autres documents transmis au conseil.

Enfin, il est demandé de retirer les mots « Projet d' » dans le titre du point 7.2 « Projet d'énoncé sur la liberté académique ». Les membres posent des questions sur cet énoncé qui émane de la Direction des études et qui ne constitue pas une obligation pour les cégeps. Le contexte devra être bien expliqué aux membres du conseil.

4.2 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir du comité exécutif à la direction générale

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, informe les membres que la délégation de pouvoir n'a pas été utilisée pendant la période des Fêtes.

5. **Affaires administratives**

5.1 Rapport sur les changements au plan d'effectif 2022-2023

La directrice des ressources humaines, Mme Christianne Kaddis, explique aux membres que le comité des ressources humaines et le comité de vérification et de finances étudieront prochainement les changements au plan des effectifs et que travail en vue d'établir le plan pour 2023-2024 est déjà amorcé.

5.2 Télémédecine

La directrice des ressources humaines, Mme Christianne Kaddis, annonce que Lifeworks, le contractant chargé de fournir le programme d'aide aux membres du personnel et leur famille, offrira également le service de télémédecine. Cette demande d'ajout à l'offre de service fait suite à un besoin exprimé dans le cadre d'un sondage du Collège auprès de sa communauté sur leur sentiment de mieux-être. Ce service sera à l'essai pendant une année. Par la suite, le contrat avec Lifeworks sera à terme et le Collège devra retourner en appel d'offres auprès des fournisseurs de ce type de service. Si ce service de télémédecine semble bien fonctionner, il pourra faire partie des services prévus dans l'appel d'offres.

5.3 Mode d'autorisation de l'octroi du contrat pour le projet de désamiantage

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, indique avoir publié un appel d'offres pour désamianter la dalle de béton sur laquelle sont posés les murs rideaux à changer. Elle espère ainsi rendre le projet de remplacement des murs rideaux plus attractif, puisqu'aucune soumission n'a été reçue au premier appel d'offres. La directrice générale, Mme Pascale Sirard, ajoute que le Collège est dans l'obligation de fournir en mars prochain un inventaire de tous les endroits contenant de l'amiante dans ses bâtiments.

Considérant la date de clôture de l'appel d'offres et la durée de validité des soumissions, les membres du comité discutent de la possibilité d'approuver l'octroi de contrat en adoptant une résolution par courriel ou de déléguer le pouvoir d'approbation du contrat à la direction générale. Cette dernière option est retenue.

Résolution n° 1665

Délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'octroi d'un contrat de désamiantage

Attendu que l'article 6.2.1 du *Règlement n° 20 sur la gestion financière* du Collège prévoit que le comité exécutif peut, dans les conditions et pour une période qu'il détermine, déléguer à la direction générale le pouvoir d'approuver des transactions financières d'une valeur jusqu'à 200 000 \$;

Attendu que le Collège a émis, le ou vers le 10 février 2023, un appel d'offres public pour le projet de désamiantage du plafond de l'aile T, au pavillon Ignace Bourget;

Attendu que la valeur du projet est estimée à moins de 200 000 \$, soit 126 250 \$;

Attendu que la date de clôture des soumissions est prévue le 27 février 2023 et que la période de validité des soumissions est de 45 jours;

Attendu que l'octroi du contrat de désamiantage devra être approuvé avant la prochaine réunion du comité exécutif;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

de déléguer les pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation du contrat de désamiantage du plafond de l'aile T, au pavillon Ignace-Bourget, avec reddition de compte auprès du comité exécutif dans les meilleurs délais.

CX,476^e,2023-02-13
ADOPTÉE

6. Clôture

Sur proposition de Catherine Villemer, la clôture de la réunion est prononcée par la présidente à 13 h.

Anaïk Le Goff
Secrétariat général

Pascale Sirard
Présidente

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi de la 474^e réunion régulière du comité exécutif
tenue le lundi 7 novembre 2022, à 12 h

Dossier	Action prise
5.3 Octroi du contrat pour les travaux de remplacement de l'unité de traitement d'air des laboratoires (local B-321) au Pavillon St-Paul	<i>Le contrat a été octroyé à Les entreprises de réfrigération LS Inc., le 10 novembre 2022</i>

Secrétariat général

Suivi de la 475^e réunion extraordinaire du comité exécutif
tenue le mardi 10 janvier 2023, à 12 h 30

Dossier	Action prise
3.2 Acquisition d'ordinateurs pour les laboratoires informatiques	<i>La DRITN a procédé aux commandes auprès des différents fournisseurs selon les délais de livraison annoncés. Une partie des commandes sont en cours pour l'Agora numérique pour une livraison dès mars 2023, tandis qu'une autre partie des commandes, pour les laboratoires au Collège a été ou sera envoyée afin de recevoir le tout à temps pour les travaux de remplacements des ordinateurs à l'été 2023.</i>
